N° de Téléphone

N° de Fax

AFT
Association pour le développement de la Formation professionnelle dans les Transports.

TAXE D'APPRENTISSAGE

N° référence A.F.T.

BORDEREAU DE VERSEMENT 2010 ALSACE-MOSELLE

Collecteur agréé (OCTA). Habilitation du Ministère de l'Éducation Nationale

Nbre de salariés | Code NAF obligatoire

A COMPLÉTER OU À MODIFIER LE CAS ÉCHÉANT

Numéro SIRET obligatoire

IMPORTANT : AVEZ-VOUS DES APPRENTIS ? *Cochez la case :* OUI ☐ NON ☐ – SI OUI, COMBIEN ?

Afin de respecter la loi, joignez-nous les contrats d'apprentissage :

VERSEMENT INTÉGRAL AAI1

A Montant brut des salaires 2009 versés par les Etablissements d'ALSACE-MOSELLE → x 0,26%

DADS 1 (case 16 A) **(pas de centimes)**

B Taxe due au titre du quota apprentissage ,00

dont : **C** FNDMA = 22 % x B ,00

AAI2 SOMMES DÉJÀ VERSÉES À DES OCTA

D	Versement du quota	,00
E	FNDMA	,00

AAI3 COÛT DE FORMATION APPRENTI(S) DÉJÀ VERSÉ AU(X) OCTA

F	**ATTENTION :** En application de la loi, les sociétés ont l'obligation de verser la totalité de leur taxe à un organisme collecteur	

Cachet :

Date : Signature :

G TOTAL EXONÉRATOIRE Somme de D à F ,00

H MONTANT DU REÇU LIBÉRATOIRE : B – G ,00

Un doute sur votre calcul ?

Un coup de fil 01 42 12 51 34
Un coup de fax 0 800 670 560
E-mail : dkakoun@aft-iftim.com

I SALAIRES BRUTS 2009 (reporter case A) → **x 0,18 % =** **J** Contribution additionnelle à la taxe d'apprentissage* ,00

**** L'AFT a l'obligation de reverser intégralement cette contribution au Trésor Public.***

***ATTENTION NOUVELLE LOI : CSA - 0,052 %**
Pour toute entreprise d'au moins **250 salariés ayant moins de 3 %** de salariés en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ou V.I.E.
Cette nouvelle cotisation est de 0,052 % de la Masse Salariale (A).

UNIQUEMENT POUR LES ENTREPRISES D'AU MOINS 250 SALARIÉS* → **K** Contribution supplémentaire à l'apprentissage A x 0,052 %

MONTANT TOTAL DU VERSEMENT - Merci d'établir votre chèque à l'ordre de l'A.F.T., et de l'adresser ACCOMPAGNÉ des deux premiers exemplaires de ce bordereau à : **A.F.T. Taxe d'Apprentissage - Libre Réponse - N° 933-75 - 75851 PARIS CEDEX 17 POUR LE 28 FÉVRIER 2010**

L TOTAL GÉNÉRAL H + J + K (montant à payer) ,00

CADRE RÉSERVÉ À L'ENTREPRISE

CADRE RÉSERVÉ À L'AFT

CFA | ECO

MONTANT ,